N°2014-BCA-50

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
 - Votants:

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES PORTES SECTIONALES ET DES PORTAILS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE MARITIME (3 LOTS)

Le 08 octobre 2014, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 septembre 2014, s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Bastien CORITON, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Un appel d'offres a été lancé en vue de passer un marché alloti pour satisfaire les besoins en matière de maintenance des portes sectionales et des portails, l'actuel marché arrivant à terme.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} juillet 2014 au BOAMP ; la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est prononcée définitivement le 08 octobre 2014.

Le marché concerne la maintenance préventive et curatives des portes sectionales, portes accordéon, rideaux métalliques, portails à fonctionnement manuel ou motorisé, des barrières levantes motorisées et des niveleurs de quai des centres d'incendie et de secours et des bâtiments du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Trois offres ont été reçues et analysées selon les critères suivants :

- 1-Prix 70%
- 2-Délais 20%
- 3-Procédure de suivi proposée pour les dépannages et la maintenance curative 10%

Candidat	Montant DQE €HT			Délais d'intervention	Procédure de suivi pour les dépannages et la maintenance	
Candidat	Lot 1 Lot 2 Lot 3			proposés (8h	curative	
	Groupement	Groupement	Groupement	maximum)	Curative	
	Est	Ouest	Sud	Lots 1, 2 et 3		
AF MAINTENANCE	12 890,60	11 660,60	15 740,60	2 heures	- 4 modes de demandes d'intervention (téléphone, fax, courriel et site intranet) - Envoi d'un accusé de réception de la demande d'intervention - Possibilité de suivi des demandes sur leur site intranet (suivi passif) - Mise à disposition d'un historique des opérations de maintenance	
DEFI	12 783,00	11 348,00	16 108,00	4 heures	- 3 modes de demandes d'intervention (téléphone, fax et courriel) - Absence d'envoi d'un accusé de réception de la demande d'intervention - Absence de suivi des demandes	
ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France	13 242,60	11 684,60	16 789,60	4 heures	- 2 modes de demandes d'intervention (téléphone et fax) - Envoi d'un accusé de réception de la demande d'intervention - Suivi des demandes directement par courriel (suivi proactif)	

La CAO, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 08 octobre 2014 et a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant en € HT		Durée du marché
2 voigination		Attributane	Minimum	Maximum	
1	Maintenance des portes et portails du Groupement Est	AF MAINTENANCE	9 000,00	50 000,00	1 an reconductible 3 fois
2	Maintenance des portes et portails du Groupement Ouest	AF MAINTENANCE	9 000,00	50 000,00	1 an reconductible 3 fois
3	Maintenance des portes et portails du Groupement Sud		20 000,00	90 000,00	1 an reconductible 3 fois

ماد ماد

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorise le président à signer le marché, ainsi que tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres.

1 3 OCT. 2014

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Le président du conseil d'administration,

Dominique RANDON